

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE COOPÉRATIVE DE ROGERSVILLE LTÉE	Numéro de permis 2019460	Date d'inspection Le 20 juillet 2020	
Nom de l'établissement Garderie Coopérative de Rogersville II		Numéro de téléphone (506) 623-8069	
Adresse Unité 2 50 rue De L'École Rogersville NB E4Y 1V7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Vanessa Giberson		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	30 sept. 2020	
Commentaires : Le certificat de secourisme et RCR de certaines éducatrices est expiré en raison de COVID-19. Elles sont inscrites au cours pour le mois septembre.			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	14 août 2020	
Commentaires : -La preuve des planifications et la documentation sont limitées. La directrice a mis des outils en place et va commencer à travailler avec les éducatrices sur un plan d'amélioration.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	30 sept. 2020	
Commentaires : La copie du certificat RCR de certaines employées est non valide en raison de COVID-19. Les membres du personnel sont inscrits au cours pour le mois de septembre.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>-Visite à la garderie pour l'inspection annuelle pendant la période COVID-19. Le ratio fut respecté pendant la visite et la garderie se conformait aux procédures et lignes directrices du COVID-19.</p> <p>-Discuté avec la directrice concernant les zones ombragées du parc extérieur. Recommandation d'ajouter de l'ombre supplémentaire dans le parc du groupe de 2 ans pour la période de l'après-midi.</p> <p>-Discuté avec la directrice de l'orientation positive des enfants et recommandée de réviser la section 8.2 avec les éducatrices.</p> <p>-Les informations concernant la nouvelle directrice ont été ajoutés au babillard lors de la visite.</p>

Commentaires généraux

-Ils devront s'assurer que les profils des enfants sont complets, comprenant les adresses des contacts d'urgence et des personnes autorisées à venir chercher les enfants.

-Discuté avec la directrice des planifications et les apprentissages des enfants et un plan de comment améliorer ce processus. La directrice a mis des outils en place et commencera à travailler avec les éducatrices à ce sujet.

-La garderie est présentement en attente des inspections de la santé publique et du prévôt des incendies.

original signé par
Vanessa Giberson

20 juillet 2020

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date